

Circulaire n° DGOS/PF4/2012/280 du 13 juillet 2012 relative au second appel à projets 2012 du Programme de soutien aux techniques innovantes (PSTIC)

13/07/2012

Cette circulaire présente les modalités du second appel à projets du Programme de soutien aux techniques innovantes (PSTIC) lancé par la DGOS pour l'année 2012. Selon ce texte, les projets qui seront sélectionnés doivent permettre de valider l'utilité clinique et médico-économique d'une technique innovante.

[Consulter la circulaire n° DGOS/PF4/2012/280 du 13 juillet 2012](#)

Classement thématique : Etablissements de santé

Validée par le CNP le 13 juillet 2012 - Visa CNP 2012-186

Catégorie : Mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en oeuvre des dispositions dont il s'agit.

Résumé : La DGOS lance le second appel à projets du Programme de soutien aux techniques innovantes (PSTIC) pour l'année 2012. Les projets qui seront sélectionnés doivent permettre de valider l'utilité clinique et médico-économique d'une technique innovante.

Mots clés : PSTIC - Innovation médicale - Appel à projets - Progrès médical.

Textes de référence :

[Circulaire N° DGOS/PF4/2011/329 du 29 juillet 2011](#) relative à l'organisation de la recherche clinique et de l'innovation et au renforcement des structures de recherche clinique

[Circulaire N° DGOS/PF4/2011/420 du 04 novembre 2011](#) relative aux appels à projets 2012 en matière de recherche clinique, d'innovation médicale, de performance du système de soins, de recherche infirmière et paramédicale: PHRC national, PHRC interrégional, STIC, PREPS, PHRIP, PHRC cancer, STIC cancer, PRT cancer

Diffusion : Les établissements de santé ou organismes concernés doivent être destinataires de cette circulaire, par l'intermédiaire des agences régionales de santé.